

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 24 FEVRIER 2012

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 24 février 2012 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, GRAND Gérard, ABIAN Vincent, PINET Franck

Absents excusés : FORTINEAU Vincent, FRAGNIER Jacques, GUILBAUD Monique

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif :

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 658 084.89 € et les dépenses à 675 527.01 € dégageant un excédent de 17 442.12 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 124 863.13 €, soit un excédent de clôture de 142 305.25€.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 159.159.17 € et les dépenses à 139 869.38 € faisant apparaître un excédent de 19 289.79 € sur l'exercice.

Au 31/12/11, les restes à réaliser étaient de 81 350.02 € en dépenses et de 8 644.64 € en recettes. Dufait de l'excédent antérieur de 32 103.95 €, l'année 2011 se termine avec un excédent de 51 393.74 €.

Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2011 :

Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde cumulé de 142 305.25 € en fonctionnement et un besoin de financement de 21 311.64 € en investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de couvrir le besoin de financement pour un montant de 21 311.64 € en investissement et de reporter 120 993.61 € en fonctionnement.

Préparation du budget 2011 :

1. Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2011).
2. Le conseil municipal étudie les devis de peinture. Concernant les grilles du cimetière et de l'école, il est décidé que ce travail sera réalisé par les employés communaux. Pour les travaux dans les appartements communaux, il est décidé de revoir les devis avec les entrepreneurs. Pour la réalisation du terrassement de l'abri à matériel, le SIERS est retenu. Pour la fourniture d'un ordinateur pour les écoles, le conseil municipal retient l'entreprise Flotec de Châteauroux. Pour le nettoyage des vitreries de l'école, la cantine et la mairie, le conseil municipal retient l'entreprise Big Bang. Le conseil municipal décide de demander des devis afin de prévoir le remplacement des fenêtres du restaurant. Le maire informe le conseil municipal que le SIERS a fourni les devis demandés lors de la réunion de la commission voirie mais propose que soit reporté les choix après retour du redoux.
3. Le conseil municipal étudie les différents chapitres du budget et fixe les prévisions des dépenses, compte tenu des dépenses 2011 et des éventuelles modifications de tarifs et de prix. Quant aux recettes, il ne possède à ce jour que très peu d'informations quant aux dotations de l'Etat et aux produits des impôts.

Contrat CNP agents titulaires IRCANTEC

Un contrat sera signé avec la CNP par l'intermédiaire du centre de gestion de la Creuse

Rapport sur l'eau 2010

Celui-ci montre un état général du réseau d'eau en bon état de fonctionnement. Suite à l'adaptation de la politique de l'eau aux objectifs communautaire en matière de prévention du milieu naturel, une nouvelle loi promulgue une redevance pour pollution d'origine domestique, cette redevance est en application sur les factures d'eau de décembre 2010 au taux de 0.138 € / m3.

Autorisation de construction à la Roche Blond

Le maire informe le conseil municipal que le CUB déposé par Monsieur BERNARD Marc souhaitant que le terrain cadastré CH 52 à la Roche Blond puisse être inscrit comme terrain constructible a obtenu un avis défavorable des services de l'Etat. Le conseil municipal décide à l'unanimité par délibération motivée de donner une suite favorable à ce projet.

Questions diverses :

Location de mobile home : tarifs préférentiels :

Le conseil municipal accorde une remise de 25 % à M et Mme Brondel et une de 15 % à Mme Kéranterff pour la location d'un mobile home du fait de la durée de cette location respectivement 8 semaines et 4 semaines consécutives.

Demande achat biens de section :

- Monsieur GODWIN ADAMSON souhaite acquérir les parcelles de biens de section des Granges 170 et 147 ainsi qu'une partie du chemin rural des Granges à la Belardière. Le conseil municipal refuse cette demande d'achat.
- Monsieur GIRAUD Jean souhaite acquérir le bas côté de la route communale face aux parcelles qu'il a achetées à la Chaise Gonnot. Compte tenu de la situation dans un virage le conseil municipal émet un avis défavorable.

Charte de l'action sociale :

Celle-ci signée avec le CNAS permet de promouvoir l'action sociale auprès des agents de la collectivité en leur permettant d'être informé sur les avantages auxquels ils peuvent prétendre.

Constitution de la commission de travail pour la rédaction du document unique sur les risques professionnels:

Après une réunion avec les services du Centre de Gestion, il appartient à la commune de créer une commission de travail afin de rédiger le document unique, composée d'élus du conseil municipal ainsi que d'agents de la collectivité. Celle-ci se compose comme suit :

Elus : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ELIES Christian, CARON Patricia

Agents : BOMPEIX Thierry, BARBAUD Patrick, GALLAND Chantal, DARDAILLON Sandrine

Prochaine réunion de conseil municipal pour le vote du budget 2012 :

Celle-ci est fixée au vendredi 6 avril.

La séance est levée à 22 h 50

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST